

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Jacques-de-la-Lande (35136)

Réponses de Philippe Cocheril, au nom de la liste « Saint-Jacques Ecologique et Solidaire »

— le 27/02/2020 à 20:14 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

- Poursuite du comité des usagers du vélo qui se réunit 1 fois par an pour faire un bilan global des aménagements effectués sur l'année et discuter des besoins et des projets à venir.

- Mise en place d'un comité de suivi opérationnel se réunissant tous les 2 mois pour faire le point sur les projets d'aménagement en phase de conception ou de travaux. Ce comité de suivi sera piloté par l'adjoint.e en charge de la mobilité et sera composé d'élus, d'agents des services et de représentants des associations des usagers du vélo.

- Les aménagements pour le vélo sont de la compétence Rennes Métropole, la commune s'engage néanmoins à maintenir un budget dédié à la politique vélo d'un montant de 50 000 € par an. Ainsi, ce montant s'ajoute aux investissements métropolitains réalisés sur St-Jacques dans le cadre de travaux de voirie qui intègrent des nouveaux aménagements vélo.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

- l'élu.e (adjoint.e) en charge de la mobilité est responsable du pilotage de la politique cyclable de la commune. Il/Elle pourra s'appuyer sur une référente vélo déjà identifiée au sein des services municipaux

- A l'échelle métropolitaine, nous plaiderons pour la mise en place d'une instance de concertation qui suivra la mise en œuvre du PDU et d'un service dédié au vélo au sein des services métropolitains. Cependant nous sommes convaincu que la politique vélo doit être envisagée dès le début des programmations voiries de manière transversale et doit être une préoccupation permanente de l'ensemble des services métropolitains des espaces publics et des infrastructures.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

La requalification des boulevards Jean Mermoz et Roger Dodin, épine dorsale des déplacements quotidiens des Jacquolandins, est motivée par la volonté d'apaiser la circulation automobile et de sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes et d'offrir une véritable continuité cyclable nord-sud. Le projet d'aménagement, dont les premières réalisations voient progressivement le jour, est caractérisé par les éléments suivant :

- pistes cyclables de largeur réglementaire (monodirectionnelles sur Mermoz, birectionnelles du Dodin) de part et d'autre de l'axe, en site propre, séparées du trottoir piéton et à distance de la circulation automobile.
- traversées des carrefours sur des passages protégés par des feux
- différenciation des pistes des rives est (Réseau Express Vélo, adapté pour des vitesses plus élevées) et ouest (piste pour tous avec des usages plus hétérogènes) sur Dodin
- revêtement roulant adapté au vélo, éclairage.

Le chemin de l'enfer a par ailleurs été aménagé dans le cadre du Réseau Express Vélo, ainsi que le tunnel sous la voie ferrée et la jonction avec Roger Dodin via les jardins familiaux de la Basse Chevrolais.

Sur le quartier de l'aéroport, le chemin des Landriaux et l'aménagement réalisé en 2019 sur le boulevard Eugène Pottier répondent déjà aux exigences de déplacements sécurisés. Le prolongement de ces aménagements au droit de l'école Eugène Pottier pourra se faire au cours du mandat à l'issue du chantier de reconstruction de l'école. Le réaménagement de la place Jules Vallès est également au programme du prochain mandat et inclura une concertation avec les habitants et les usagers du vélo. Enfin, les études pour l'aménagement cyclable de la rue Jules Vallès jusqu'au Parc des expositions doivent être entreprises en 2020.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Les éléments de réponses fournis pour l'action 3 définissent un jalonnement nord-sud qui dessert l'essentiel des équipements de la commune (mairie, écoles, collège, médiathèque, complexe sportif Allende, gymnase Alice Milliat, Aire Libre, commerces, Pôle multimodal métro ligne B, halte SNCF du bourg).

Une attention particulière sera portée en phase travaux au maintien d'une continuité cyclable sur ces axes majeurs.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Au-delà des aménagements déjà évoqués dans l'action 3, un certain nombre de discontinuités cyclables et de difficultés ponctuelles feront l'objet d'une attention particulière :

- rue de Nantes, partie sud : aménagement prévu au cours du mandat
- carrefour Mermoz - Lucie Aubrac, : les études pour le réaménagement sont en cours, des travaux sont prévus à court terme

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Les connexions suivantes existent ou doivent être développées avec les communes voisines

- Rennes :
- dalot du Blossne : cet itinéraire en site propre permet de rejoindre le secteur Prévalaye.
- chemins de Boron et des Fuligules : une requalification en piste cyclable est envisagée par Rennes Métropole
- Le Rheu / Chavagne / Bruz :
- dans le cadre du projet Vallée de la Vilaine, les voies des rivages et des terres permettront l'accès en vélo au chemin de halage de la Vilaine et, de là, un accès facilité à ces 3 communes.
- le projet communal de création d'un itinéraire le long du Reynel et du Golf de Saint-Jacques permettra de relier l'étang de la Petite Pérelle et le moulin de Champcours depuis le Bourg.
- Chartres / Noyal-Châtillon
- le projet de mutation partielle du site de PSA La Janais prévoit l'aménagement d'un axe vélo nord-sud, qui permettra de rallier Chartres (et Kerlann).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Le plan de circulation des 3 quartiers de St-Jacques a déjà permis le passage en zone 30 de l'essentiel des rues résidentielles en renvoyant le trafic de transit sur les axes majeurs.

Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

La traversée des 3 quartiers de Saint-Jacques est interdite aux camions de plus de 3,5 tonnes (voire dans certains cas à tout type de camions).

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Même réponse que pour les actions 7 et 3.

Action n°10 : je ne m'engage pas

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

La mise en place d'une Zone à Faibles Émissions n'a pas beaucoup de sens dans le cas du centre-ville de Saint-Jacques qui n'est pas une zone de destination des flux automobiles pendulaires. Une ZFE n'aurait de sens que pour le centre-ville de Rennes dans le cadre d'une politique métropolitaine coordonnée.

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Nous nous engageons à ne cautionner aucun projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés sur le territoire de St Jacques et qui serait porté par la Métropole. En particulier, la création d'un barreau reliant les ronds-points de La Martinière et du Bois Harel est complètement hors de propos et représenterait une atteinte écologique au paysage, à la vocation agricole et à la biodiversité de ce secteur.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

L'avenue Roger Dodin ponctuée de giratoires est en cours de transformation en boulevard urbain à feux avec traversées vélo sécurisées. La perspective métropolitaine d'une ligne de trambus sur cet axe, à laquelle nous souscrivons, est de nature à y limiter la place de la voiture.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

La vitesse de circulation à 30 km/h est généralisée dans les quartiers résidentiels.

Des zones de rencontre sont en place :

- Quartier Pigeon Blanc : secteur sud (Croix Verte). Les rues Péri et Brossolette dans le secteur nord sont prévues d'être aménagées de la même façon.

- Centre-ville : les coeurs des îlots sont en zone de rencontre ou en impasse.

Suivant les besoins, des aménagements complémentaires (îlot central, ralentisseur) pourront renforcer le caractère apaisé de la circulation.

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

La rue de la Croix Verte a été mise en impasse, à titre expérimental, pour empêcher la circulation de transit depuis/vers la rue de Nantes dans cette rue qui fait face à l'entrée de l'école Olympe de Gouges et qui est très empruntée par les enfants, piétons et cyclistes.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Des sas vélo et des cédez-le-passage cyclistes sont en place aux feux sur le quartier du Pigeon Blanc. Le marquage au sol doit toutefois être refait en blanc afin d'être plus visible. Un contresens cyclable existe également allée du Cormier et rue Joseph Boussin, qui sont en sens unique.

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Il n'y a pas aujourd'hui de restriction/interdiction de la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes, mais cette possibilité pourrait être étudiée. Sa mise en oeuvre nécessiterait toutefois la disponibilité de la police municipale devant chaque école aux horaires concernés.

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

Des études sur le stationnement ont été régulièrement menées, notamment sur le centre-ville, qui est un secteur en tension, où peu de marges de manoeuvre existent.

Le quartier du Pigeon Blanc a fait l'objet (secteur Croix Verte) d'aménagements qui ont réduit la place de la voiture notamment au profit de plantations d'arbres. Le secteur Péri-Bossolette fera l'objet d'un même traitement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé de bonne capacité à la halte ferroviaire de Saint Jacques-de-la-Lande avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Un stationnement vélo sécurisé, dont la capacité semble satisfaisante, est déjà en place à la halte ferroviaire du Bourg.

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

171 arceaux vélos adaptés (1 pour 76 habitants) sont déjà implantés à Saint-Jacques, au niveau des commerces et des équipements. Des réflexions pourront avoir lieu lors de nouveaux aménagements (place Jules Vallès, rue François Mitterrand) ou pour compléter les dispositifs existant (rue de Nantes, Gymnase Alice Milliat, devant l'école Eugène Pottier, devant l'EPI, la mairie...).

Action n°20 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

La halte ferroviaire du Bourg comprend 2 box sécurisés pour vélos.

Le nouveau parking relais du Pôle d'Echanges Multimodal Gaité contiendra 200 places vélo sécurisées.

De nouveaux équipements peuvent être envisagés sur l'espace public pour le stationnement résidentiel notamment.

Action n°21 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Des locaux vélos/trottinettes sont présents au collège Jean Moulin et dans les 4 écoles primaires.

Concernant les équipements publics, la mairie est équipée d'un local adapté. La maison Hubertine Auclert est équipée d'un local poussettes. Pour les trottinettes, nous privilégions des dispositifs extérieurs adaptés, qui devraient être installés prochainement.

Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

La suppression de ces places a déjà été faite, le nombre d'occurrences serait donc a priori assez limité à Saint-Jacques.

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Le PLUi de Rennes Métropole fait état de l'obligation de créer des emplacements de stationnement vélos dans les constructions nouvelles (cf règlement littéral du PLUi - §8.2 Stationnement vélo). La mise en place de locaux sécurisés sur l'espace public peut être une solution pour les copropriétés qui n'en sont pas pourvues (cf action 20).

Action n°24 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Ce point pourrait être étudié mais les commerces de Saint-Jacques bénéficient a priori de conditions assez satisfaisantes pour les livraisons de ce type : zones de livraison existantes rue de Nantes, accès facile aux commerces de la Gaité, du centre-ville et du bourg.

Action n°25 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Il existe une offre de location de VAE par Rennes Métropole, qui répond à une partie des besoins des particuliers. La mise en place d'une aide pour les entrepreneurs locaux pourrait être mise à l'étude.

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Une subvention a été accordée à l'association Rayons d'action (antenne jacquolandine) et la ferme de la Morinais est à disposition de l'association pour l'organisation d'ateliers de réparation. L'association Rayons d'action est également partie prenante de l'organisation de la fête du vélo reconduite chaque année par la municipalité.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Les écoles et le collège de Saint-Jacques sont déjà équipées de stationnements vélo et sont accessibles par des pistes cyclables sécurisées ou par des voies à trafic modérées. Des améliorations sont néanmoins encore possibles dans cette accessibilité.

Action n°28 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

En maternelle, du matériel permet aux enfants d'être sensibilisés à la pratique du vélo, en élémentaire, des actions de sensibilisation et d'entretien des vélos sont régulièrement menées.

Action n°29 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Des circuits vélos et trottinettes animés par des policiers municipaux sont aménagés lors de la journée "Faites du vélo" organisée au printemps chaque année. L'aménagement d'un circuit permanent pourrait être étudié mais il devrait être animé par une association qui accompagnerait l'apprentissage/le réapprentissage du vélo.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

La tête de liste, Marie Ducamin, ainsi qu'un nombre important de colistiers effectuent quotidiennement leurs déplacements à vélo, pour leurs trajets domicile-travail ou pour se rendre en mairie. De ce point de vue, la liste St-Jacques Écologique et solidaire est particulièrement exemplaire.

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

Les services municipaux sont équipés de plusieurs VAE ainsi que d'un triporteur également à assistance électrique, utilisés de manière très fréquente. De plus les agents municipaux bénéficient d'une indemnité kilométrique vélo ainsi que d'un kit vélo pour leurs déplacements domicile-travail.

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Des actions ont été relancées en 2019 dans le cadre du Plan d'Actions Energie pour mettre en oeuvre des lignes de pédibus par l'intermédiaire des Associations de Parents d'Elèves des 3 quartiers. Ces lignes devraient voir le jour courant mars 2020.

Action n°33 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Un plan de communication pourra être lancé à Saint-Jacques, avec l'arrivée du métro et l'achèvement de la première tranche de travaux sur Roger Dodin, l'idée étant notamment d'inciter les habitants du centre-ville et de la Gautrais à rallier la station Gaité en vélo. Ce sera aussi l'occasion de communiquer plus largement sur le partage de l'espace public par tous ses usagers en mobilité.

Action n°34 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

Rennes Métropole anime des Plans de Déplacements Entreprises (PDE) qui sont des démarches adaptées à ces réflexions autour de la mobilité vélo notamment. St-Jacques pourra solliciter Rennes Métropole dans ce sens pour relancer des actions sur les 3 zones d'activités de la commune.

Commentaires généraux

La politique vélo que nous prônons occupe une large place dans notre vision de la politique générale de mobilité sur Saint-Jacques.

Le vélo constitue pour nous à la fois :

- un levier efficace dans la lutte contre le changement climatique
- un enjeu de santé publique, l'activité physique régulière étant un facteur de bonne santé
- un vecteur d'ambiance apaisée de la ville et de lien social, le cycliste occupant l'espace public de façon silencieuse et conviviale.

Le vélo toute l'année et pour tous, pour les déplacements du quotidien (domicile-travail, courses, loisirs,...) et pour les balades, est un véritable engagement pris par la liste Saint-Jacques Ecologique et Solidaire pour une ville durable.